

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ic} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1898
CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE.



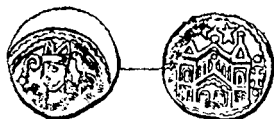
BRUXELLES,
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1898

DENIER INÉDIT DE JEAN D'APS, ÉVÊQUE DE LIÉGE.

1229-1238

Il y a deux ans, lors des travaux exécutés au Hoyoux, on a recueilli dans le lit de cette rivière, à Huy, une grande quantité de pièces liégeoises et autres ; malheureusement, j'ai eu trop tard connaissance de cette trouvaille, alors que ces pièces étaient déjà dispersées. C'est grâce à l'obligeance d'un ami que j'ai pu m'en procurer quelques-unes, parmi lesquelles le denier dont voici la description :



Buste mitré de l'évêque, de face, à mi-corps, tenant une crosse de la main droite et de la main gauche soutenant un oiseau, au vol abaissé à gauche.

Revers. Monument flanqué de deux tours. Dans le ciel deux étoiles. A gauche du monument, une petite croix pattée entre deux points, l'un au-dessus, l'autre au-dessous. Pas d'inscription.

Argent.

Poids : 85 centigrammes

Cette pièce, incontestablement liégeoise, est surtout remarquable par l'oiseau symbolique que l'évêque soutient de la main gauche ; cette particularité est unique dans la numismatique de Liège.

Quant à son attribution, voici les motifs qui me portent à la faire à Jean d'Aps et même au commencement de son règne :

1° L'oiseau posé sur la main gauche de l'évêque ne peut être que l'aigle, placé là comme l'emblème de saint Jean, le patron du prince. Cette explication est toute naturelle.

Or, on ne peut attribuer ce *denier muet* qu'à Jean d'Aps, car à dater de son époque, toutes les pièces liégeoises *portent une inscription* comme déjà presque tous les autres deniers de ce prince. C'est pourquoi il est très probable que ce denier muet a été frappé au commencement du règne de Jean d'Aps ;

2° Le revers de ce denier ressemble beaucoup à celui d'une pièce de Hugues de Pierrepont, celle qui porte le n° 164 dans la *Numismatique liégeoise* de M. le baron de Chestret ; le même monument y est identiquement représenté, flanqué de ses deux tours, avec cette légère différence que pour le n° 164 les tours ont pour couronnement *trois points posés en trèfle*, tandis que dans cette pièce elles n'en ont *qu'un seul*.

— Autres différences dans le revers : ce denier présente deux étoiles dans le ciel, au lieu d'une étoile et du croissant que porte le n° 164 ; puis,

à gauche, il s'y trouve une croix pattée, posée entre deux points, l'un au-dessus, l'autre au-dessous ; tandis que le n° 164 porte à gauche trois points superposés.

J'ai montré cette pièce inédite à M. le baron de Chestret qui partage complètement mon avis, quant à son attribution.

Elle fait partie de la collection de l'Hospice de Geer.

Geer, 31 juillet 1897.

JOS. GAILLARD.
